



Les éoliennes dans le vent

Un projet éolien s'esquisse dans la commune de Chaffois. En augmentation sur le territoire français, les éoliennes sont pourtant la cible de critiques. L'installation serait trop bruyante, disgracieuse et nocive pour la faune. Qu'en est-il ? Comment choisit-on les éoliennes et leurs emplacements ? La société Intervent nous explique tout.



La commune de Chaffois se lance dans l'éolien, non sans mal. La société prend contact avec le village en 2008. Un projet se monte avec Bannans. Dans les plans, dix éoliennes vont voir le jour au sud de la commune. Mais, le programme est suspendu en 2013. La cause ? Le couloir militaire aérien est décalé. Il passe maintenant à l'endroit où doivent se trouver les installations. Il faut alors tout repenser. Il est décidé que trois éoliennes vont être installées dans la forêt, au nord de Chaffois. Leurs dimensions n'ont pas

encore été décidées. Le lieu-dit Le Grand Bois se trouve à 1100 mètres du bourg. Ce qui permet de minimiser l'impact sonore. Les éoliennes vont fournir l'équivalent de 5000 foyers d'électricité. Le réseau souterrain va s'étendre sur 10 kilomètres, à 80 centimètres sous terre. L'installation ne devrait pas voir le jour avant 2025 au plus tôt, voire 2030. Intervent vend elle-même l'électricité. Cependant, la fiscalité et la location du terrain reviennent à la commune, à la com'com du Grand Pontarlier

et aux collectivités. Cette année, des permanences sont organisées pour informer et répondre aux questions des Chaffoyards. Peu de monde se déplace pour y assister. Le projet n'en est qu'à ses prémices. Le dossier de demande d'autorisation environnementale pour le parc éolien a été déposé à la Préfecture au printemps. Les différentes études sont terminées. Une enquête public va être réalisée en 2020.

Lisa Callens

3 questions à Jacky Bouvard

Jacky Bouvard, maire de Trouvans.

Vous avez fait installer des éoliennes en 2017. Pourquoi se tourner vers cette énergie renouvelable ?

J.B. : Au départ, c'était par conscience écologique. L'idée de produire de l'électricité propre me plaisait. L'entrée d'argent que cette activité génère pour la commune n'est, par surcroît, pas anodine. Nous avons déjà été démarchés par des entreprises d'éolien à plusieurs reprises. Finalement, notre choix s'est arrêté sur la société Opale Énergies Naturelles. C'est celle qui nous apportait le plus de garanties au niveau écologique. Et qui semblait vouloir faire ça proprement.

Quel est le bilan de ces deux années de fonctionnement ?

J.B. : Nous ne sommes pas déçus. De plus, comme les éoliennes sont installées dans le bois, des chemins ont été créés. C'est plus facile maintenant pour le débardage. Il arrive qu'on les entende. Ça dépend du sens du vent. Mais, je n'ai jamais eu de plaintes des habitants. Dès le début, ils nous ont suivis dans ce projet.

Qu'est-ce que vous avez choisi comme éolienne en termes de modèle et de rentabilité ?

J.B. : Nous avons des mâts à 120 mètres d'altitude. Les pales font 60 mètres de long. Donc ça fait un total de 180 mètres de haut. Deux sont situées sur la commune. Et une troisième se trouve sur un terrain communal, à Verne. Les éoliennes appartiennent à la société Innergex. Chacune coûte 3 millions. Un tiers pour l'achat, un tiers pour le raccordement des câbles et le dernier tiers pour la création des chemins. Ensuite, elle rapporte 2 500 euros par mégawatt. Sachant que les nôtres en produisent 12,78 par an...

Qu'est-ce qu'une éolienne ?

Une éolienne est une tour qui comprend un rotor et une nacelle. Le premier transforme l'énergie cinétique du vent en énergie mécanique. Et le second abrite la génératrice électrique qui transforme l'énergie mécanique en électricité, ainsi que le système de freins. Le vent exerce une force sur les pales, les fait tourner et entraîne la rotation du rotor. Ce dernier fait fonctionner une génératrice électrique. Le parc éolien est relié à un réseau d'évacuation de l'électricité. Il la transporte jusqu'à un poste source lui-même relié aux pylônes électriques.

Comment choisit-on une éolienne ?

Une éolienne mesure 190, 206 ou 230 mètres de haut, le diamètre du rotor varie entre 103, 115 ou 138 mètres et sa production annuelle atteint 14 000 à 21 000 megawatts, soit environ 4 400 à 6 500 foyers. Le type d'éolienne est choisi pour maximiser la production d'énergie sur le site donné. Les différents critères sont la classe de vent, la taille de la parcelle et les limitations en hauteur fixées par l'aviation civile et militaire.

Comment choisit-on l'endroit d'implantation d'éoliennes ?

Les études se font sur trois plans : bibliographique, régional et local. La première recherche s'appuie sur des cartes topographiques et de vent. De nombreux critères rentrent en compte. Notamment la protection de la nature et des paysages, l'avifaune, l'habitat, l'aménagement du territoire, le réseau électrique, les parcs ou les projets existants, et l'utilisation de l'espace aérien. Au niveau régional, les outils utilisés sont les Schémas Régionaux Éoliens, ou encore la Cartographie des Territoires. Des services d'État et des gestionnaires de réseaux confirment également l'absence de contraintes majeures. Des expertises spécifiques sont réalisées au plan local. Par exemple, l'étude du milieu naturel et les mesures acoustiques. Le recours d'un habitant peut amener à tout repenser.



Quelles sont les étapes d'installation ?

Les éléments des éoliennes sont assemblés sur place. Il ne faut que quelques jours pour monter entièrement une éolienne. Une plateforme en remblai est installée à son pied. Elle permet de faciliter les interventions de maintenance. L'assemblage du rotor et des trois pales est effectué au sol. L'ensemble est ensuite hissé au sommet de la tour. En Allemagne, on peut voir des éoliennes peintes en dégradés de vert. Cette fantaisie n'est pas possible en France. Seules les nuances de blanc sont acceptées.